

CCOMÇA

LE JOURNAL



**UN NOUVEAU SERVICE
POUR NOTRE TERRITOIRE
ET SON ENVIRONNEMENT**



Lettre du Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au Père Noël,



Cher Papa Noël,

Nous voici déjà arrivés au terme de 2011 et toutes les communes de la CCCE préparent activement ta venue sur notre territoire pour gâter nos nombreux petits écoliers qui ont tous été très gentils cette année.

Pour ma part, j'ai déjà été beaucoup gâté tout au long de 2011...

Tu m'as tout d'abord permis de porter et soutenir les nombreux projets de la Communauté de Communes auprès des instances départementales, tout en privilégiant l'intérêt général et ainsi faire bénéficier notre canton de projets innovants et performants.

Ensuite, tu m'as offert la possibilité d'obtenir l'unanimité de mes collègues élus communautaires quant à la proposition de réforme des collectivités territoriales du Préfet. Cette unité, cette cohésion ont largement démontré à quel point notre territoire est cohérent dans sa structuration et que les nombreux services dont bénéficie notre population ne peuvent être revus à la baisse sous peine de pénaliser nos habitants sous le simple prétexte d'une volonté étatique...

Alors, s'il m'est encore permis de réaliser certains de mes souhaits, j'aimerais pour 2012 que nous soit confirmée la non modification du périmètre de notre EPCI. J'aimerais également que les services communautaires poursuivent leurs actions comme ils ont su le faire jusqu'à présent avec efficacité et enthousiasme : ordures ménagères et environnement, petite enfance et périscolaire, promotion touristique et culture, solidarité et 3^{ème} âge, sports et loisirs, travaux dans nos communes et relations avec nos voisins luxembourgeois... Tous ces domaines d'actions sont autant de fierté pour nous, élus communautaires, car ils concernent chacun de nos habitants au quotidien afin que tous trouvent leur place et les réponses à leurs attentes sur notre territoire.

Enfin, j'aimerais qu'en cette trêve des confiseurs 2011, tous puissent être entourés de l'affection des leurs et trouvent dans ces réunions de famille de fin d'année le soutien et la chaleur qu'ils attendent. J'émet également le souhait que 2012 soit enfin l'année de sortie de crise pour l'ensemble des pays d'Europe et que ceux qui sont à la recherche d'un emploi puissent en trouver un.

Je suis conscient que je te demande encore beaucoup pour 2012. Mais saches que tu peux compter sur l'ensemble des conseillers communautaires de la CCCE pour t'aider dans la réalisation de ta tâche au niveau de notre territoire...

J'en profite pour te souhaiter, ainsi qu'à nos habitants et leur famille, au nom de l'ensemble des conseillers communautaires et du personnel de la CCCE tous nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour la nouvelle année 2012.

En attendant ta venue, je t'en souhaite bonne réception.

Michel PAQUET

Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Maire de ZOUFFTGEN

Conseiller Général du Canton de Cattenom

Directeur de la publication :
Michel Paquet

Ont contribué à ce numéro :
Philomène Régina
Directrice Générale des Services
Aurélie Claude
Service Communication

Le comité de rédaction :
Katia PEPPOLONI
Didier BELLO
Sylvie MARIATTE
Pascal MULLER

Christine CHIMELLO
Didier BECK
Jean-Marc SAUNIER
Sandra FRAQUET

Crédit photo :
CCCE

Conception et réalisation :
Speedi Rychi Nylon - Metz

Impression :
Digit'Offset - Marly

Coordonnées :
Journal "C Com Ça"
Communauté de Communes
de Cattenom et Environs
2, avenue du Général de Gaulle
57570 Cattenom
Tél : 03 82 82 05 60
Fax : 03 82 55 42 75
E-mail : ccce@wanadoo.fr
www.ccce.fr
n° ISSN : 1969-1289



SOMMAIRE

Edito et sommaire	p.2-3
C Com Ça vous informe	p.4-5
- <i>Thermographie aérienne : chaud devant, voici les résultats de l'étude</i>	
C Com Ça - DOSSIER SPECIAL	p.6-9
- <i>Un nouveau service pour notre territoire et son environnement</i>	
C Com Ça chez nous	p.10-11
- <i>C Com ça à... Roussy-le-Village, arrêt au cœur de notre territoire</i>	
C Com Ça qu'on brille	p.12-13
- <i>Tour de Moselle 2011 : résultats des écoles</i>	
- <i>Brève sur le champion CCCE</i>	
- <i>Une convention qui baigne pour les scolaires...</i>	
C Com Ça vous propose	p.14-15
- <i>Agenda des sorties / école du spectateur</i>	
- <i>Boutique de l'office de tourisme communautaire</i>	



RAPPEL

Le Service Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) est ouvert au public, avec ou sans rendez-vous, le mardi et jeudi matin de 8h45 à 11h45. Aucun rendez-vous ne sera accordé en dehors de ces plages horaires.



THERMOGRAPHIE AÉRIENNE : CHAUD DEVANT, VOICI LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, comme nous vous l'annoncions en décembre dernier, a fait réaliser durant l'hiver 2010/2011 une étude de thermographie aérienne, afin de faire un état des lieux des déperditions thermiques dans les bâtiments publics et privés. Cet état des lieux doit permettre de sensibiliser les propriétaires et de les inciter à engager des actions correctives afin de lutter contre les déperditions de chaleur et les rejets de gaz à effet de serre.

Qu'est-ce que la déperdition thermique ?

En moyenne,

- 30% des déperditions thermiques s'effectuent par la toiture,
- 25% par les façades,
- 13% par les vitres.

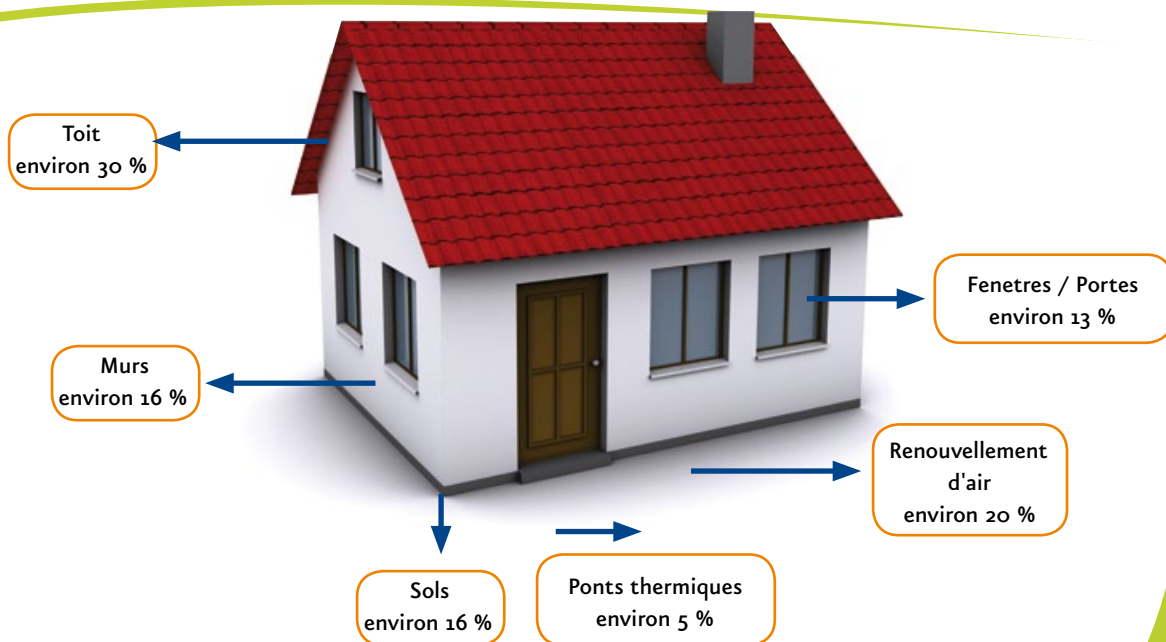
Lorsqu'un logement est mal isolé, ces déperditions sont importantes et entraînent une surconsommation d'énergie. De plus, ces fuites de chaleur altèrent la qualité de l'air, contribuent au réchauffement climatique et constituent donc une source de pollution.

L'utilité d'une étude thermographique

Il s'agit d'observer les pertes caloriques des bâtiments publics ou privés.

L'étude permettra ainsi aux habitants du territoire de la CCCE de faire une mise au point sur la qualité de l'isolation thermique de leur habitation. Ils sauront ainsi si leur logement est suffisamment isolé ou s'il leur est conseillé d'entreprendre des travaux d'isolation.

Cette étude est un moyen efficace de sensibiliser le public aux économies d'énergies.



Les collectivités des 20 communes membres pourront également engager, sur la base de cette étude, des travaux sur les bâtiments en site propre.

L'étude de thermographie aérienne en clair

Un avion muni d'une caméra infrarouge a survolé, entre janvier et mars dernier l'ensemble du territoire de la CCCE afin de visualiser le rayonnement infrarouge qu'émet la température des bâtiments.

A 400 mètres de hauteur, la caméra est capable de distinguer deux tuiles sur une toiture et de différencier 4 centièmes de degrés entre les deux.

L'étude a été confiée à la société CERENE SERVICES, entreprise spécialisée dans le traitement de l'information géographique.

Les milliers de photographies qui ont été prises permettent d'observer :

- **la qualité de l'isolation des toitures en distinguant 6 niveaux de déperdition d'énergie, représentés par un panel de 6 couleurs (allant du bleu au rose),**
- **la qualité de l'isolation des façades en distinguant 2 niveaux de déperdition, représentés par des triangles rouges pleins ou creux.**

Les rendus définitifs de l'étude ont été donnés aux élus communautaires le 18 octobre dernier. La présentation aux habitants, de manière individuelle pour chaque bâtiment privé ou de manière groupée pour une vue d'ensemble de la commune, se fera dès le début de l'année 2012 à l'occasion d'un week-end dédié au développement durable en présence de partenaires tels que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'Espace Info Energie.

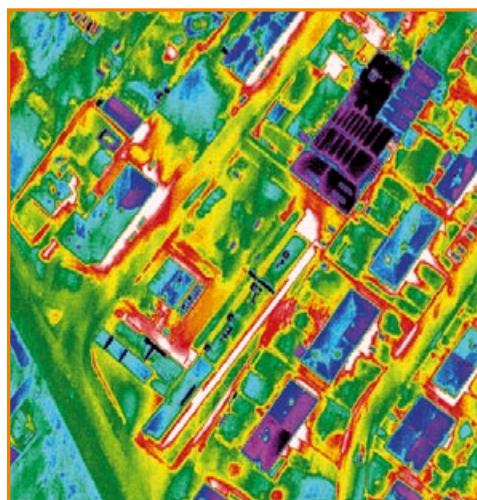
Le réseau de partenaires s'appuie sur des structures associatives locales. L'Espace Info Energie

s'engage à délivrer une information objective et à proposer des solutions adaptées à la situation de chacun. L'ADEME coordonne le réseau Info Energie et met en place des campagnes nationales de sensibilisation.

Le conseiller énergie :

- **traite vos demandes d'informations et de renseignements formulées par téléphone, mail, correspondance ou sur rendez-vous ;**
- **vous apporte un conseil dans des cas simples ne nécessitant pas une étude particulière ;**
- **fournit la documentation adaptée à vos besoins ;**
- **vous oriente si nécessaire vers les entreprises, organismes ou bureaux d'études compétents.**

Il met également en œuvre des programmes d'animations et participe à des manifestations destinées au grand public. Une communication spécifique sera bien entendu mise en place courant janvier pour vous donner toutes les précisions quant à ce week-end de présentation des résultats de l'étude de thermographie aérienne.



CCOMÇA



MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN RÉGIE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

Réforme des collectivités territoriales... mais encore ?

Depuis sa création, en 1986, le District Rural de Cattenom et Environs, devenu Communauté de Communes en 2001, est compétent en matière de collecte et traitement des ordures ménagères en lieu et place des communes membres.

Jusqu'au 31 octobre 2011, ce ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif était assuré par des prestataires privés dans le cadre d'attribution de marchés publics suite aux appels d'offres. Cette prestation coûtait annuellement à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs près de 680 000 euros (OM+Tri).



C'est à l'occasion d'un renouvellement de marché, coïncidant avec l'arrivée d'un nouveau prestataire dans ce domaine bien spécifique, que vos élus communautaires se sont aperçus du prix prohibitif qui était demandé par les 2 grands groupes leaders dans la collecte et le traitement des OM et qu'une réflexion a été menée par les services techniques communautaires afin d'envisager une prise en régie de ce service à la population (partie collecte uniquement).

Les conclusions de cette étude ont très vite démontré quels avantages s'offraient à la CCCE avec une régie de collecte des déchets et c'est ainsi qu'en date du 5 avril 2011, les élus communautaires ont voté, sur proposition de la Commission « Protection et Mise en Valeur de l'Environnement », l'institution d'un service de ramassage des ordures ménagères en régie sur son territoire.

Ce service a donc débuté le 1^{er} novembre 2011 **et ne changera en rien les habitudes sur notre canton. Juste un réflexe à modifier : la poignée de la poubelle devra être tournée vers la rue pour faciliter la prise en mains du container par les ripeurs...** Car en effet, vos élus en ont profité pour changer de système en misant sur le capital humain plutôt que sur le maintien d'une mécanisation de la collecte.

10 personnes ont été recrutées pour assurer cette nouvelle compétence : 1 responsable de service, 1 mécanicien, 3 chauffeurs de camion et 5 ripeurs



Clotilde Wey, ambassadrice du projet



(il s'agit parfois d'une simple reprise de contrat de travail de l'ancien exploitant) ainsi qu'un saisonnier pour aider à la mise en place du service et pallier par la suite les remplacements éventuels en cas de nécessité.

Momentanément, le service sera installé à la Maison des Entreprises située 7 Boucle des entreprises à Cattenom-Husange. Ensuite, il intégrera le centre technique communautaire environnemental qui sera construit en 2012 sur la zone d'activité communautaire à Hettange-Grande.

Ce que les habitants vont gagner :

Outre une maîtrise de l'évolution des coûts qui sera plus facilement réalisable, c'est surtout en terme de réactivité que les élus communautaires ont voulu gagner... Ainsi, et si les conditions météorologiques de l'hiver 2011/2012 ressemblent à celles de l'an passé, il sera beaucoup plus aisé de réorganiser les tournées de collecte des OM et éviter ainsi de rencontrer des situations, désagréables pour tous, et de voir s'amonceler les OM devant les habitations ou aux portes des deux déchetteries communautaires.

Réactivité aussi en matière d'informations puisque les données pourront être transmises instantanément aux mairies et à la presse pour prévenir au plus tôt les habitants d'un quelconque changement.

Cette prise de compétence en régie s'accompagne également d'une volonté politique très forte de réduction de production de déchets ménagers et dans ce cadre, les services techniques communautaires viennent d'accueillir au sein de leurs effectifs une Ambassadrice du Tri qui, via des actions en faveur des scolaires ou des participations à des manifestations telles que la Fête de la Nature, sensibilisera le maximum de nos habitants au tri sélectif. Elle sera également à la disposition des particuliers pour répondre à leurs attentes et pourra enfin être amenée à prendre contact directement avec des habitants du territoire en cas de difficultés rencontrées par les équipes de collecte.



Tournées de ramassage des OM sur le canton de Cattenom :

Les collectes débiteront désormais à partir de 6h00 du matin, les bacs seront à sortir la veille au soir. Les jours de collecte des ordures ménagères restent inchangés pour le moment :

JOUR DE RAMASSAGE	COMMUNES CONCERNÉES
LUNDI	Cattenom-Husange / Sentsich / Gavisse
MARDI	Volmerange-les-Mines / Kanfen / Fixem
MERCREDI	Mondorff / Puttelage-les-Thionville et Annexes / Evrange / Beyren-les-Sierck et annexe / Hagen / Basse-Rentgen et annexes / Zoufftgen
JEUDI	Roussy-le-Village et annexes / Escherange-Molvange / Entrange
VENDREDI	Rodemack et annexes / Breistroff-la-Grande et annexes / Boust et annexe / Berg-sur-Moselle

Tournées de ramassage des OM sur le canton de Cattenom :

	HETTANGE-GRANDE	CATTENOM
LUNDI	9h00/11h00 et 13h00/17h45	13h00 / 18h45
MARDI	9h00/11h45 et 13h00/18h45	10h00/11h45 et 14h00/18h45
MERCREDI	9h00/11h45 et 13h00/18h45	9h00/11h45 et 13h00/17h45
JEUDI	9h00/11h45 et 13h00/17h45	Fermeture hebdomadaire
VENDREDI	13h00/17h45	14h00/18h45
SAMEDI	10h00/18h30 sans interruption	9h00/11h45 et 13h00/18h30

Enfin, concernant la collecte de tri sélectif, aucune modification n'est apportée au marché avec le prestataire privé qui assure cette mission sur le territoire de la CCCE (la CCCE réfléchit à une collecte hebdomadaire):

JOUR DE RAMASSAGE	COMMUNES CONCERNÉES
MARDI SEMAINES IMPAIRES	Berg-sur-Moselle / Breistroff-la-Grande / Boust Cattenom / Fixem / Gavisse
MERCREDI TOUTES LES SEMAINES	Hettange-Grande
JEUDI SEMAINES IMPAIRES	Basse-Rentgen / Beyren-les-Sierck / Evrange / Hagen / Kanfen / Mondorff / Puttelage-les-Thionville / Rodemack / Roussy-le-Village / Zoufftgen
VENDREDI SEMAINES IMPAIRES	Entrange / Escherange-Molvange / Volmerange-les-Mines

CCOMÇA

EN BREF >

ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

La France s'était engagée à produire 21% de son électricité à partir d'énergies renouvelables à l'horizon 2010/2012.

La CCCE a été contactée par des sociétés qui ont réalisé sur le territoire de la CCCE un plan du potentiel technique pour l'implantation d'éoliennes.

Préalablement à toutes installations nouvelles, et au vu de l'enjeu financier, l'Etat souhaite harmoniser les implantations de parcs éoliens en instituant la création de Zones de Développement de l'Eolien conformément à la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité précisée par la loi du 13 juillet 2005.

Depuis le 14 juillet 2007, seules les installations éoliennes implantées dans des ZDE peuvent bénéficier de l'obligation d'achat par EDF et par les distributeurs non nationalisés de l'électricité produite.

Seules les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent proposer des Zones de Développement Eolien.

La Préfecture encourage les ZDE à l'échelle intercommunale, en proposant une extension de compétence statutaire en matière de zones de développement de l'éolien.

En Moselle, un dispositif d'accompagnement des projets (ZDE et permis de Construire) a été institué par le Préfet de la Moselle en mai 2004 : le pôle éolien qui a pour mission d'examiner les projets le plus en amont possible afin d'éclairer les collectivités ou les pétitionnaires sur les projets et, au besoin, apporter des conseils.

Considérant que la CCCE souhaite favoriser le développement d'énergies renouvelables et notamment

le développement éolien, sur la base d'une réflexion harmonieuse et non dispersée tout en préservant l'aspect paysager du territoire, les élus communautaires ont approuvé en avril 2010 la prise de compétence optionnelle « actions en faveur du développement des énergies renouvelables ».

Depuis, des études en lien avec la Communauté d'Agglomération de Thionville Portes de France ont été menées et il apparaît qu'une zone conjointe de 275 Ha sur les bans communaux de Rochonvillers, Volmerange-les-Mines et Echerange-Molvange serait favorable à l'implantation de 5 à 10 éoliennes.

2 réunions publiques ont été organisées début novembre, dont une à Volmerange-les-Mines pour le territoire CCCE (cf. photo ci-contre) afin d'expliquer aux habitants les projets validés par le pôle éolien en date du 7 octobre 2011.

Reste désormais à chaque commune et chaque intercommunalité de délibérer favorablement sur le projet pour ensuite déposer les permis de construire. Mais la route est encore longue et les premiers mats pourraient pousser dans le nord ouest de notre territoire à partir de 2013.



CCOMÇA

À ROUSSY-LE-VILLAGE



Retour au cœur de la CCCE pour ce numéro de votre magazine communautaire avec certainement la commune la plus centrale de notre territoire : Roussy-le-Village dont le nom officiel remonte à 1811, année durant laquelle « le bourg », mauvaise traduction de « Burg » (le château) est rattaché au village (là où vivent les paysans....).

Le village s'agrandit ensuite avec le rattachement de Dodenom en 1826.

FICHE SIGNALÉTIQUE :

Commune : Roussy-le-Village
Nombre et nom des habitants : 1 295 habitants
 – les Rodossiens et les Rodossiennes
 (Contraction de Roussy et Dodenom)
Superficie du territoire : 1250 Ha
Altitude : 259m au point culminant qui se situe à la ferme Sainte Cécile
Fête patronale : Saint Denis

PROJETS ET OBJECTIFS DE LA COMMUNE :

3 grands projets ont été définis par l'équipe municipale en place. Tout d'abord l'agrandissement du groupe scolaire de la commune qui malgré sa récente construction (à peine 10 ans) ne répond plus aux besoins d'accueil d'enfants scolarisés tant la population du village a augmenté ces dernières années. Le choix de l'architecte vient d'être réalisé et les travaux devraient suivre rapidement afin de proposer l'établissement scolaire dans sa nouvelle configuration pour la rentrée de septembre 2012.



Autre projet que la municipalité souhaite mener à terme au plus vite : la réalisation d'un chemin piétonnier entre Roussy-le-Bourg et Roussy-le-Village. Les travaux ont déjà débuté et devraient prochainement s'achever.

Enfin, l'équipe actuelle du Conseil Municipal de Roussy souhaite poursuivre son programme d'effacement des réseaux aériens (ERA) pour lesquels la CCCE assure la maîtrise d'œuvre. La « rue des faisans » bénéficie actuellement de cette opération.

LA CCCE ET LA COMMUNE :

Roussy-le-Village a intégré la Communauté de Communes de Cattenom et Environs dès la création du District Rural en 1986. C'est en 1989 que le maire actuel, Willy Seiwert, est devenu conseiller communautaire et sa retraite en 2008 lui a permis de consacrer une grande partie de son temps à l'EPCI en acceptant la vice-présidence de la Commission « Aménagement de l'Espace, Développement Economique et Relations Transfrontalières ».



12 octobre 2010, officialisation d'ENCOMM lors de la rencontre de football France-Luxembourg

C'est d'ailleurs à l'initiative de Willy Seiwert que l'Entente des COMMunes de la Frontière a vu le jour officiellement à l'occasion d'une rencontre de football au stade Saint-Symphorien à Metz dans le cadre du match de qualification de l'UEFA France-Luxembourg.

ENCOMM est le fruit en partie d'une amitié initiée par le Maire de Roussy-le-Village avec le Luxembourg et certains Bourgmestres.



Réception du Duc de Luxembourg, Roussy-le-Village



Inauguration du sentier pédagogique forestier avec Michel Paquet

Les participants ont élaboré une déclaration d'intention politique reprenant les thèmes de travail et de réflexion que sont les déplacements, le tourisme ainsi que la culture... Les récentes élections communales luxembourgeoises vont quelque peu modifier ENCOMM et surtout permettre d'étendre son périmètre puisque les communes de Mondorfles-Bains et Burmerange (prochainement jumelée avec Schengen) devraient rejoindre cette entente.

Si Willy Seiwert ne devait retenir qu'une seule réalisation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, il s'agirait de l'Avenue de la Liberté. Cette traverse, particulièrement importante en raison de la densité du trafic mais aussi de sa longueur (450 mètres linéaires) a ainsi été traitée en une seule fois pour que les aménagements sécuritaires et qualitatifs soient réalisés concomitamment et ne perturbent pas les usagers sur une trop longue période. Tous ces travaux ont été financés à 100 % par la CCCE et représentent un montant de travaux considérable de 680 000 € H.T. dont 321 130 € dédiés au giratoire. Montant auquel il faut ajouter l'effacement des réseaux aériens sur cette avenue pour un montant de 203 400 € H.T. avec une subvention communautaire de 61 000 €.

Autre réalisation emblématique de la CCCE à Roussy-le-Village : le relais assistantes maternelles (RAM) situé à Dodenom. Ouvert depuis près de quatre ans, le RAM est un lieu de plus en plus identifié par les parents et les assistants maternels qui viennent y chercher des informations, mais aussi y passer des moments d'échanges, de discussions et d'activités.

Le RAM a pour objectif de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants (0-6 ans) au domicile des assistants maternels agréés.

Il assure différentes missions et services auprès des assistants maternels, des parents et des professionnels de la petite enfance. La recherche de la qualité passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs : Collectivités Territoriales, CAF, Conseil Général (PMI), associations d'assistants maternels et parents.

En moyenne, ce sont 160 assistantes maternelles et 250 enfants qui ont participé aux ateliers proposés en 2010. Ces ateliers sont gratuits pour les assistantes maternelles du territoire.



Coordonnées du relais assistantes maternelles de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

81, Grand'Rue – 57330 DODENOM
Tél 03 82 83 59 68 Fax 03 82 83 39 81
Courriel : ram.dodenom@orange.fr
Permanences téléphoniques :
lundi de 09h à 12h30
mardi et jeudi de 13h30 à 15h
Animations les jeudis matins de 9h à 11h (selon planning)

Possibilité d'accueil sur RDV

LES ÉLUS

2 Conseillers Communautaires ont été désignés au sein de l'équipe municipale pour siéger à la Communauté de Communes : **Willy SEIWERT**, Maire depuis 1989 et **Gilles VIEUSANGE**.



Coordonnées Mairie :

2, Allée Alexandre Pax

Mairie ouverte le lundi et mercredi de 17h00 à 19h00 / le mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00

Tel : 03 82 83 02 02 Fax : 03 82 83 02 04

E-mail : roussy.le.village@wanadoo.fr

COM ÇA QU'ON BRILLE !



TOUT BAIGNE POUR LES SCOLAIRES...

Les activités aquatiques et la natation font partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. Elles contribuent à l'éducation globale de l'enfant et s'inscrivent dans le projet pédagogique de la classe ou de l'école. Elles visent à atteindre les objectifs de l'éducation physique et sportive précisés dans les programmes et instructions de l'école primaire de 2008 ainsi que les compétences spécifiques décrites dans la circulaire du 13 juillet 2004 relative à l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires.



L'enseignement de la natation est organisé en modules et en fin d'école élémentaire, les élèves devront avoir acquis les savoir-faire correspondant aux compétences attendues, définies dans les programmes :

- parcourir 30 mètres en eau profonde, sans aide et sans appui (une attestation de natation scolaire sera établie en fin de cursus de l'élève pour figurer dans le livret scolaire).

Si les conditions locales permettent d'aller au-delà, les enseignants et éducateurs sportifs viseront le savoir-nager défini dans les programmes du Collège : exemple : enchaînement suivant : plongeon suivi d'un parcours de 50 mètres alternativement

en position ventrale ou dorsale, équilibre de 10 secondes et recherche d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

Classes concernées :

La priorité sera donnée aux classes de cycle 2 de la CCCE.

Les classes des écoles de la périphérie sont accueillies en fonction des plages horaires disponibles selon les priorités du projet d'école et en accord avec la politique départementale de la natation élaborée par l'Inspecteur d'Académie de la Moselle.

Nombre de séances durant la scolarité primaire :

Conformément à l'esprit de la circulaire du 13 juillet 2004, la programmation d'école doit prévoir un volume d'environ 45 séances durant la scolarité primaire réparties sur 3 années consécutives.

Les modules, d'environ 15 séances, seront programmés sur des périodes correspondant à une demie année scolaire.

Chaque séance de 40 minutes doit permettre un travail effectif dans l'eau de 35 minutes au moins.





Tarifs :

Les entrées sont gratuites pour les enfants fréquentant les classes de la CCCE.

Pour les communes extérieures à la CCCE, le prix d'entrée pour les scolaires est fixé à :

- 1,52 € / élève pour les communes signataires de la convention territoriale avec la CCCE
- 2,30 € / élève pour les communes non signataires de la convention territoriale avec la CCCE

Encore une belle démonstration des politiques sportives volontaristes menées par vos élus communautaires au profit du territoire !



La directrice du groupe Carilis pour Cap Vert : Mme Sylvie PANDOLFI, L'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Yutz : Mme Michèle ENGLER, le Président de la CCCE : M. Michel PAQUET

TOUR DE MOSELLE

Le 26^{ème} Tour de Moselle a pris son départ du village de Beyren-les-Sierck avec un peloton de 129 coureurs constitué de 22 équipes (13 françaises – 2 néerlandaises – 1 suisse - 2 luxembourgeoises – 1 allemande – 3 belges). L'arrivée de l'étape à Volmerange-les-Mines est remportée par Brenterch Erwan (Aix) au sprint devant 16 coureurs dont Dahene Brecht (Abutrieck B) 2^{ème} et Brice Vivien (Roanne) 3^{ème}.

Le Tour de Moselle sert de tremplin à de nombreux coureurs qui passent pro en fin de saison et permet aux équipes nationales de finaliser leur préparation en vue des Championnats du Monde qui suivent le tour. Le vainqueur de l'étape du 17 septembre 2011, Arnaud Demare, illustre parfaitement cette préparation puisqu'il est devenu champion du monde, 2 semaines après la course sur notre territoire.



Michel Paquet, Président de la CCCE, et la Commission Sport et Loisirs emmenée par Denis Baur, Maire de Kanfen, avaient lancé un concours à destination des écoles.

L'école qui s'est le plus impliquée se verra remettre des entrées pour l'espace nautique communautaire de Breistroff-la-Grande.

Cette année, les membres du jury ont décerné le prix à l'école de Putteltange-les-Thionville... le choix était difficile tant les groupes scolaires avaient redoublé d'originalité pour encourager les coureurs....



Félicitations à tous et rendez-vous l'année prochaine pour suivre à nouveau ce beau moment sportif !

CCOMÇA

VOUS PROPOSE...



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET FESTIVES 2012

★ **VENDREDI 20 JANVIER 2012, 20H30,**
Centre Europa à Hettange-Grande : Théâtre – « À la porte » par la compagnie Sarbacane Théâtre –
tout public dès 7 ans. *Pour plus d'informations : www.centre-europa.asso.fr rubrique « Spectacles »*

★ **DIMANCHE 22 JANVIER 2012,**
Casino de Cattenom : concert de Nouvel An proposé par Cattenom Loisirs Culture

★ **DIMANCHE 29 JANVIER 2012,**
au départ du gymnase de Cattenom : marche IVV organisée par Cattenom Loisirs Culture

★ **VENDREDI 3 FÉVRIER 2012, 20H30,**
Centre Europa à Hettange-Grande : Théâtre – « La leçon » par la compagnie Le Montreur – tout
public dès 5 ans. *Pour plus d'informations : www.centre-europa.asso.fr rubrique « Spectacles »*

★ **VENDREDI 9 MARS 2012, 20H30,**
Centre Europa à Hettange-Grande : Théâtre – « L'affaire Poucet » par la compagnie Bakelite – tout
public dès 8 ans. *Pour plus d'informations : www.centre-europa.asso.fr rubrique « Spectacles »*

★ **MI-MARS 2012,**
dans plusieurs villages de Cattenom et Environs : 6ème « Printemps musical en Pays
mosellan », festival proposé par l'Association « Chants et Musiques en Pays mosellan »
avec le soutien de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.
Site internet : www.printempsmusical.fr



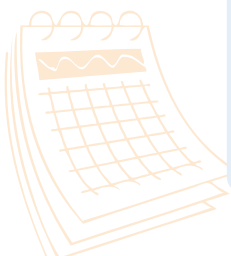
★ **DU SAMEDI 24 AU JEUDI 29 MARS 2012,**
Casino de Cattenom : exposition des ateliers artistiques de Cattenom Loisirs Culture

★ **VENDREDI 30 MARS, SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 1^{ER} AVRIL 2012,**
Casino de Cattenom : soirée théâtre proposée par Cattenom Loisirs Culture

★ **SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 AVRIL 2012,**
A Rodemack, cave voûtée de la Citadelle : 15ème « Marché aux
Vins des Plus Beaux Villages de France » organisé par l'Office de
Tourisme communautaire de la Communauté de Communes de
Cattenom et Environs



★ **DU SAMEDI 19 AU DIMANCHE 27 MAI 2012,**
Centre Europa à Hettange-Grande : XXIX^{ème} Rencontre Internationale de la Sculpture organisée par
l'Association Sculptur'L. Travail des artistes devant le public. Exposition ouverte tous les jours de
10h à 12h et de 14h à 18h jusqu'au 27 mai 2012.
*Contact : Association Sculptur'L, Mme FATTORE au 03.82.53.03.89
ou par mail mariefrance.fattore@wanadoo.fr
informations complémentaires <http://sculpturel.hautetfort.com>*



NOUVELLE SAISON DE L'ÉCOLE DU SPECTATEUR (SPECTACLES JEUNE PUBLIC SUBVENTIONNÉS PAR LA CCCE)

★ FÉVRIER 2012,

Dimanche 05 février : Catt'Mômes : Salle socio-culturelle à Fixem - 16H00

Samedi 11 février : Eclos : Salle socio-culturelle à Volmerange-les-Mines - 11H00
Spectacle "Derrière la porte" par la compagnie TOUR DE CIRQUE,
Nouveau : Cirque à partir de 4 ans.

★ MARS 2012,

Mardi 20 mars : Eclos : Salle socio-culturelle à Volmerange-les-Mines à 16H45
Spectacle "La chose publique" par la compagnie coup de plumeau,
Théâtre musical à partir de 3 ans.

Dimanche 25 mars : Catt'Mômes : Salle socio-culturelle à Rodemack à 15H00.

Samedi 31 mars : Phloème : Salle socio-culturelle à Roussy à 15H00
Spectacle "Momo" par la compagnie "Théâtre du petit pois"
Théâtre d'objets à partir de 7 ans.

★ MAI 2012,

Samedi 19 mai : Eclos : lieu à définir à 11H00
Spectacle Otus « Zazie et Max » par le Théâtre Burle cie36.37, etc.
Marionnettes à partir de 6 ans.



DÉCOUVREZ L'ESPACE BOUTIQUE À L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Dans le numéro de juin 2011 de ce magazine, nous vous présentions les missions de l'Office de Tourisme communautaire, nouvel outil de promotion du territoire de la Communauté de Communes. 2011, année de création de ce nouveau service, a été une année de mise en place progressive de l'activité : les deux lieux d'accueil (Hettange-Grande et Rodemack) ont été rafraîchis, une partie du mobilier a été changé, les premières manifestations ont été organisées, des dépliants ont été mis à jour pour être réédités...

Une nouvelle étape a été franchie avec l'ouverture d'un espace boutique à Rodemack en septembre. Cet espace, qui est appelé à se développer, propose d'ores et déjà quelques ouvrages consacrés à l'histoire et au patrimoine, des objets souvenirs et des produits locaux (miel, hypocras, jus de pomme, bière).

Pour toute question ou information, n'hésitez pas à contacter l'Office de Tourisme communautaire Rodemack :

Place des Baillis
57570 Rodemack, au 03 82 56 00 02
ou à l'adresse otcommunautaire@cc-ce.com.
Siège social : CCCE – Maison communautaire
2 avenue de Gaulle 57570 Cattenom,
03 82 82 05 60 ou ccce@wanadoo.fr



1, 2, 3, COMPOSTEZ !



DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS RENOUVELLE SON OPÉRATION COMPOSTEUR. EN REMPLISSANT LE COUPON-RÉPONSE CI-DESSOUS ET EN NOUS LE RETOURNANT POUR LE 30 JANVIER 2012, MOYENNANT UNE PARTICIPATION DE 15 € PAR COMPOSTEUR, DONNEZ DE L'AVENIR À VOS ÉPLUCHURES ET DÉCHETS VÉGÉTAUX !

LE COMPOST C'EST QUOI

Le compostage est un procédé de transformation des déchets organiques par des micro-organismes (êtres vivants microscopiques) en un produit comparable à l'humus : le compost. Sur notre territoire, 2 370 composteurs individuels ont été livrés lors des opérations précédentes menées par votre communauté de communes.

LA RECETTE POUR UN BON COMPOSTAGE :

La meilleure période pour faire votre compost débute au printemps et court jusqu'aux premiers grands froids. En hiver, il est nécessaire d'alimenter le composteur avec des déchets afin de préserver la vie des micro-organismes. Le composteur doit être posé à l'extérieur sur une surface horizontale, en contact direct avec la terre et si possible dans une zone semi-ombragée.

ALIMENTATION DE MON COMPOSTEUR :

Tous les déchets organiques d'intérieur y trouveront leur place : épluchures, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, marc de café, pain, laitages, croûtes de fromage, restes de viande, papier journal, essuie-tout, sciure, copeaux, cheveux, plumes... et allègeront d'autant vos ordures ménagères. Peuvent également y être versés les déchets dits d'extérieur (issus du jardin) : petite taille, branchettes, tontes de gazon, feuilles et fleurs fanées, fanes de légumes, mauvaises herbes, écorces d'arbres, cendres de bois non traité.

ET POUR LE RESTE ?

Les déchets très ligneux (grosses tailles ou branches), les os, les coquilles dures, les noyaux, les trognons de choux, les graines de tomates ou potirons sont très difficiles à compostier. En aucun cas il ne faut introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers (fientes de volailles, litières pour chats) car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.



A RETOURNER AVANT LE 30 JANVIER 2012 À CCCE – 2 AVENUE DU GAL DE GAULLE 57570 CATTENOM

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe : E-mail :

Je désire composteur(s) : dont composteur(s) en bois (575 litres) x 15€ =
..... composteur(s) en plastique (280 litres) x 15€ =

Vous trouverez ci-joint un chèque à l'ordre du Trésor Public de€ correspondant au montant pour l'achat de composteurs. Un courrier vous informera de la disponibilité de vos composteurs (1^{ère} quinzaine de mars 2012).